



N° 08-3-2

SAISON 08-09

DEMANDE DE MUTATION EXCEPTIONNELLE

VOLET N° 1

du 1er JUILLET 2008 au 31 MARS 2009 inclus

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

- Numérotés
- Classés 25 et 30
- Classés 35, 40, 45 et 50
- Classés 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90 et NC

TARIF :

Informations joueur

1

Nom Prénom Nationalité

Adresse actuelle

Date de naissance Classement Pts N° de licence Sexe

A-t-il été, est-il ou va-t-il en structure fédérale d'entraînement? Oui Non Si oui, dans laquelle

Association ou pays quitté	Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation
Numéro <input type="text"/>	Numéro <input type="text"/>
Intitulé <input type="text"/>	Intitulé <input type="text"/>
Contact mail <input type="text"/>	Contact mail <input type="text"/>
De la ligue <input type="text"/>	De la ligue <input type="text"/>

Informations Critérium fédéral 2007/2008	Avis
Participation <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ligue recevante <input type="text"/> date <input type="text"/>
Niveau lors du dernier tour <input type="text"/>	Fédération <input type="text"/> date <input type="text"/>

Indemnité de formation	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Année de naissance <input type="text"/>	Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"
Classement 2008/2009 <input type="text"/>		
Nombre de points <input type="text"/>		
Valeur du point <input type="text"/>		
Montant indemnité (Points x Valeur du point) <input type="text"/>		
<small>La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation</small>		

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée

Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom

N° de licence est muté(e) en date du

au club de Ligue



N° 08-3-2

SAISON 08-09

AVIS DE MUTATION EXCEPTIONNELLE

VOLET N° 2

du 1er JUILLET 2008 au 31 MARS 2009 inclus

Ce volet doit être adressé à l'association quittée par pli recommandé

Nom Prénom N° de licence

déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association

dans la Ligue



Date et signature du joueur	Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : Le classement à retenir est celui en vigueur à la date d'acceptation de la mutation.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	25 à 30	35 à 50	55 à 60
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €	14,30 €	11,20 €	7,10 €

Procédure d'application : Règlements administratifs - Chap. 2 - Titre 2 - "LES MUTATIONS" - Art. 8 à 16